



Monter un dossier de harcèlement moral pour prud'hommes

Par **evangeline**, le **05/03/2011** à **14:19**

Bonjour,

Je subis depuis 2 ans environ un harcèlement moral de la part de mon employeur. La situation est telle qu'elle a eu des répercussions désastreuses sur ma santé et ma vie de famille. Mon avenir professionnel est également compromis à cause de l'attitude de mon harceleur.

Je souhaite monter un dossier pour harcèlement devant les prud'hommes et j'aimerais savoir quelles sont les preuves qui " pèsent " devant un tel tribunal. Voici celles que je possède :

- Correspondance privée sur un an et demi où je relate tous les faits
- Preuves écrites de l'employeur me mettant à l'écart de certains projets et mettant en péril mon avenir professionnel (me mettant en position d'être licencié pour motif économique)
- Certificats médicaux de psychiatre/médecin attestant d'une dépression réactionnelle à ma situation de travail
- Preuve écrite du harceleur acceptant ou refusant mes congés 24H à l'avance (depuis 2 ans), malgré mes demandes
- Echange et consultation de l'inspection du travail et de la médecine du travail

Mon harceleur s'attaque régulièrement à ma vie privée, me conseille la démission, pour cela je n'ai aucune preuve.

A noter que je n'ai jamais reçu de lettre montrant un mécontentement sur mon travail. Que j'ai eu des augmentations régulières avant ces deux ans. Et que ce changement de comportement intervient pour des raisons que j'ignore.

Aucune de mes collègues ne souhaite témoigner.

Quelles autres preuves puis-je fournir : Enregistrement d'entretien ? Comptes rendus médicaux ? Mails d'entreprise ?

Je souhaite constituer un dossier le plus complet possible afin de me rapprocher d'un homme de loi en ayant déjà le maximum de choses.

Voilà pourquoi je sollicite votre opinion.

Je vous remercie de votre aide concernant l'établissement de mon dossier et j'espère sincèrement que ma question rentre dans le cadre de vos compétences et attributions. (J'ai également lu votre dossier "Harcelement et preuves")

Cordialement,
Angéline